Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Perte de remuneration

Par taffydale

Je suis actuellement professeur de tennis dans deux associations avec un CDI intermittent saisonnier d'octobre à juin et j'ai des problèmes de rémunération de la part d'un de mon employeur.
je vous explique la problématique:

Cette année mon employeur mes averties 2 semaines après le début de la saison que je n'aurai plus certains créneaux horaires du fait d'une perte d'activités liées à la non-praticabilité de certains terrains de tennis . je subis donc une perte de rémunération .
j'ai faits savoir à mon employeur que je n'étais pas d'accord avec cette baisse de rémunération et que j'étais disposé à faire des heures administratives pour remplacer les heures de terrains ou encore de faire des heures de terrain qui peuvent être dans la continuité des heures que je fais déjà . (ce qui a été refusé) car il a été proposer oralement de venir travailler le lundi, vendredi ou encore dimanche .
sachant que je consacre les journées du lundi, vendredi et dimanche a mon entreprise (entrepreneur) sur mon contrat il n'y a pas les journées travaillées ainsi que les heures de travail réparti sur la journée.
mes questions sont les suivantes :

-Peuvent il baissait ma rémunération?
-Peuvent il change les jours de travail sachant que sur le contrat aucun jour ni horaire sont spécifiés.
-Peuvent-ils me proposer un emploi du temps que j'ai accepté avec le nombre d'heures de mon contrat que j'ai accepté et me retirer les heures car il y a eu des désinscriptions d'une semaine sur l'autre (j'avais déjà fait deux semaines de cours) peuvent il ne plus me faire un lissage de salaire et me payé à l'heure que j'effectue.

Je vous remercie grandement pour votre réponse cordialement
Merci de vos réponses